

Chers habitants de Bois-Dieu - Charvery,

Vous êtes très nombreux à nous dire "pourquoi on n'attaque pas ?", "Pourquoi nos avocats n'ont pas encore déposé un recours au Tribunal ?"

La réponse est la suivante : un recours au tribunal administratif prendrait environ 1 an avant qu'un jugement ne soit rendu sur la légalité de la modification du PLU. Et ce recours n'empêcherait pas, entre temps, le dépôt et la validation des permis de construire des promoteurs. Et même si l'on gagne le procès au bout d'un an, les permis validés resteront légaux, ce qui signifie que les bâtiments qui auront été construits n'auront pas à être détruits.

Si l'on avait attaqué le PLU pendant le délai de recours, c'est à dire avant le 29 août 2015, cela aurait plus rapide et efficace. Malheureusement, la modification du PLU n'a été découverte que début octobre 2015. A ce sujet, je vous invite à relire entièrement le site internet <http://plulissieu.weebly.com/>: il a été refait pour que les faits apparaissent plus clairement et pour prendre en compte les dernières informations. Les faits parlent d'eux mêmes...

(NB : la date de mise à jour indiquée sur la page d'accueil du site doit être le "3 mars 2016". Si ce n'est pas le cas, il faut rafraichir la page)

Pour en revenir aux questions juridiques, l'on peut toujours attaquer le PLU mais un moyen plus efficace sera d'attaquer directement les permis des promoteurs.

Nous connaissons déjà 3 promoteurs. Il s'agit de : Michelin immobilier + Immo4B/noovel R (pour le champ avec la ligne EDF) et de Alliade (pour les immeubles en face de l'école). Au passage, l'on peut dire que les immeubles seraient affectés à 100% du logement social car Alliade ne fait que du social.

Compte tenu de ces éléments, il semblait plus opportun d'essayer de raisonner notre Maire.

Les actions du collectif ont été payantes puisque Monsieur Le Maire s'est engagé le 17 février à revenir sur la modification du PLU. Le 1er mars, Monsieur Le Maire s'est à nouveau engagé à l'annoncer publiquement, en précisant les modalités (procédures et calendrier), au Lissiac, ce mardi 8 mars à 20H30.

Certes, il n'a déjà pas respecté l'engagement fort qu'il avait pris en matière d'information de la population (cf bas de la page <http://plulissieu.weebly.com/en-plus.html>), mais il semble **avoir compris que les habitants ne tolérons pas une nouvelle trahison.**

Reste que si Monsieur le Maire a accepté de revenir sur la modification du PLU (retour en zone UE2), cela ne garantit pas la préservation de notre quartier. En effet, il semble attaché à l'idée de densifier fortement le quartier, avec un nombre important de maisons sur le champ et la construction d'immeubles jusqu'à 9 mètres de hauteur au lieu de 12 mètres (immeuble Allée de la Combe = 8.61 mètres)...

Depuis la loi Allur/Dufflot, le PLU ne peut plus imposer de taille minimale de parcelle; une densification importante peut être faite sur le champ. Mais ce serait en contradiction avec l'esprit de la zone UE2 (quartier à faible densité) et un nombre de logements conséquent étant donné la superficie du champ : 15 000 m².

Monsieur le Maire a sa vision, des projets concernant le développement du quartier. Nous avons notre vision, celle que vous avez exprimée en signant massivement la pétition.

Monsieur le Maire est notre élu, il doit agir pour notre bien, le bien-être des habitants qui vivent à Lissieu depuis de nombreuses années...

Vous l'aurez compris, rien n'est gagné. Il va falloir se battre !

Votre présence à la réunion est indispensable. Chaque voix compte. Notre nombre fait notre force. Notre force nous permet d'atteindre notre objectif : la préservation de notre cadre de vie.

Cette réunion, c'est grâce à l'action du Collectif qu'on l'a obtenue. **C'est notre réunion.**

Cette réunion doit être un grand moment de démocratie participative et de respect des engagements de Monsieur le maire.

Un mot d'ordre : venez participer à ce moment et écouter les engagements de notre élu

mardi 8 mars au lissiac à 20H30